

CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION U16 GARCONS
Inter-Régions Sud-Est

18 au 20 juillet 2017
Golf de Mionnay (01)

REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : (voir règlement général des épreuves fédérales par équipes)

Ouvert aux AS des Ligues d'Auvergne-Rhône-Alpes, Corse et PACA.

Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en Divisions Nationales en 2017 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipiers : (voir règlement général des épreuves fédérales par équipes)

U14 : nés en 2003 ou après **Minimes** : nés en 2001 et 2002

CONDITIONS PARTICULIERES

Cadets : pendant tout le déroulement de l'épreuve, seuls les équipiers figurant sur les fiches de composition d'équipe seront autorisés à caddeyer.

Chariots électriques : pendant tout le déroulement de l'épreuve, l'utilisation de chariots électriques n'est pas autorisée.

Accompagnateurs : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants...) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Epreuve non-fumeur : Toute infraction par le joueur ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU - PROGRAMME

1 - Phase de Qualification en Stroke-Play (2 tours)

Pour chaque tour, au minimum un équipier U14 (né en 2003 ou après) doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

18 et 19 juillet : 5 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus sans tenir compte des catégories d'âge.

Départage : Selon les dispositions du Vademecum Fédéral

Les 4 premières équipes seront qualifiées pour la phase finale.

2 - Phase finale en Match-play (1 tour)

Au minimum, un équipier U14 (né en 2003 ou après) est **obligatoire** pour la phase de match-play. Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée en division, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un seul tour.

20 juillet : 2 foursomes et 5 simples / match-play / 36 trous

Matches dans l'ordre : 1^{er} contre 4^{ème}, 2^{ème} contre 3^{ème}.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Les 2 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3^{ème} Division Nationale pour 2018.

INSCRIPTIONS - DROIT D'ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes se feront sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/> jusqu'au 18 juin 2017 inclus.

Les inscriptions des équipiers se feront sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/> jusqu'au 10 juillet 2017 inclus.

Les droits d'engagement fixés à **250€** par équipe seront facturés directement par la FFGolf.